



HAL
open science

Ponctuation française du Moyen Âge au XVIe siècle : théories et pratiques

Alexei Lavrentiev

► **To cite this version:**

Alexei Lavrentiev. Ponctuation française du Moyen Âge au XVIe siècle : théories et pratiques. Pétillon, Sabine; Rinck, Fanny; Gautier, Antoine. La ponctuation à l'aube du XXIe siècle. Perspectives historiques et usages contemporains, Lambert-Lucas, pp.39-62, 2016, 9782359351729. halshs-00846762

HAL Id: halshs-00846762

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00846762>

Submitted on 19 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution| 4.0 International License

Ponctuation française du Moyen Âge au XVIe siècle : théories et pratiques¹

Alexei Lavrentiev
UMR 5191 ICAR - CNRS / Université de Lyon
alexei.lavrentev@ens-lyon.fr

Introduction

L'objectif de cet article est de confronter les théories de la ponctuation exposées dans les principaux traités connus en France au Moyen-Âge et à l'époque de la Renaissance avec les pratiques des scribes et des imprimeurs de la même époque. Il s'agit essentiellement d'une synthèse de recherches déjà publiées à laquelle s'ajoute un certain nombre de résultats nouveaux obtenus grâce aux outils textométriques appliqués à des corpus numérisés.

Nous distinguons trois périodes à l'intérieur de l'empan textuel qui nous intéresse : la tradition manuscrite qui va des premiers textes en langue française jusqu'à la seconde moitié du XV^e siècle, la période transitoire qui commence avec les premiers incunables et s'étend jusqu'aux années 1520 – 1530, et enfin la période de codification progressive de la ponctuation dans les traités de typographes à commencer par Geoffroy Tory (1529) et Étienne Dolet (1540). Pour chaque période, nous présentons un bref aperçu des traités théoriques avant de procéder à l'analyse des données de corpus.

1. Origines de la ponctuation française : traités antiques et médiévaux

La ponctuation au sens le plus abstrait existe dans tout texte écrit. Le début et la fin d'une chaîne² d'écriture sur un support physique constituent déjà une sorte de balise graphique. De grandes divisions à l'intérieur de chaînes d'écriture sont marquées d'une façon ou d'une autre dès le II^e siècle avant J.-C. (Parkes 1992 : 10). Un système hiérarchisé allant de la distinction des mots jusqu'aux unités syntaxiques de différentes dimensions met plus longtemps à s'établir.

Dans les manuscrits latins en *scriptio continua* les mots n'étaient pas séparés et des marques de divisions d'unités logiques (*distinctiones*) pouvaient être introduites *a posteriori* par les lecteurs afin de faciliter la compréhension et la déclamation du texte (Parkes 1992 : 9-12 ; Geymonat 2008 : 27).

La ponctuation était considérée avant tout comme un outil d'aide pour le lecteur inexpérimenté et n'intéressait que quelques-uns des philosophes et des grammairiens antiques.

Le premier traité mentionnant les signes de ponctuation proprement dits est la *Grammaire* de Denys le Thrace³. Les trois signes décrits servent à marquer « un sens complet », une pause « pour respiration » et une toute petite pause signalant un « sens incomplet » respectivement. Le sens (qui est nécessairement véhiculé par une structure syntaxique) et l'expression (une pause respectée dans la prononciation) sont ici indissociables, et cet amalgame apparaît en effet à chaque fois que la grammaire traditionnelle parle des marques de ponctuation.

Le traité de ponctuation sans doute le plus volumineux dans l'histoire fut écrit au II^e siècle par le grammairien grec Nicanor. Il comportait six livres et était intitulé *De la ponctuation en général*⁴.

¹L'auteur remercie le LABEX ASLAN (ANR-10-LABX-0081) de l'Université de Lyon pour son soutien financier dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » (ANR-11-IDEX-0007) de l'État Français géré par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Nos remerciements vont également à Céline Guillot-Barbance pour sa relecture attentive et ses remarques éclairées sur ce texte.

²Nous appliquons dans le présent article les Rectifications orthographiques recommandées par l'Académie française et le Conseil supérieur de la langue française (Journal Officiel, Documents administratifs, 6/12/1990).

³Cité d'après J. Lallot (1998).

⁴Cité d'après M. Geymonat (2008).

Sous l'influence de la logique des Stoïciens, Nicanor proposait de distinguer huit marques de ponctuation sur des critères très fins. Son système s'est pourtant révélé trop complexe et artificiel pour se répandre dans la pratique (Geymonat 2008 : 43).

Dans la tradition latine, Quintilien (I^{er} siècle) évoque, lorsqu'il donne des consignes pour la lecture à haute voix, la nécessité d'observer des pauses et d'appliquer une intonation convenable aux endroits où le sens du texte le demande. Donat, dans son *Ars grammatica* (IV^e siècle) utilise le terme de *positura* au sens « technique » de signe de ponctuation (Keil 1864 : 372). A la suite de Denys le Thrace, il distingue trois *positurae*, ou *distinctiones* (*distinctio*, *subdistinctio* et *media distinctio*) et explique leur usage dans des termes presque identiques à ceux du grammairien alexandrin.

Cette distinction tripartite est reprise par pratiquement tous les grammairiens de l'Antiquité tardive et du Moyen-Âge qui traitent de la ponctuation (sans jamais y consacrer plus de quelques pages, voire quelques lignes)⁵, même si les termes utilisés, la forme des marques et le sens qui leur est donné varient selon les auteurs (Hubert 1972). En aucun cas, il ne s'agit d'une théorie au sens propre, mais de consignes pratiques plus ou moins raisonnées.

Isidore de Séville (c. 560 – 636) établit un lien entre les marques de ponctuation et les parties du discours rhétorique : *subdistinctio* avec le *comma*, *media distinctio* avec le *colon* et *distinctio* avec le *periodus* (Parkes 1992 : 21). Les termes de la rhétorique ont ensuite remplacé les anciennes dénominations des signes.

Dans la pratique courante, cependant, la ponctuation au sens traditionnel se limitait le plus souvent, tout au long du Moyen-Âge, à l'usage dominant d'une seule marque, dont la « force » pouvait changer selon la forme et la taille de la lettre suivante (lettre ordinaire ou *littera notabilior*).

Certaines innovations ont été apportées dans le répertoire des marques de ponctuation à l'époque de la « Renaissance » carolingienne, suite notamment au besoin de mieux mettre en forme les textes liturgiques. C'est à cette époque qu'on commence à utiliser comme *litterae notabiliores* des caractères « empruntés » à des écritures anciennes (distinction majuscule/minuscule) et que les nouvelles marques, le *punctus elevatus* et le *punctus interrogativus*, font leur apparition (Parkes 1992 : 34-36). Ces innovations n'ont pourtant pas donné lieu à des spéculations théoriques.

Voyons à présent comment ces différents signes et consignes d'usage se déclinent dans les pratiques de ponctuation des manuscrits en langue française.

2. Pratiques de la ponctuation dans les manuscrits français médiévaux

2.1. Recherches antérieures et leurs corpus

Avant le dernier quart du XX^e siècle, très peu de recherches ont été consacrées à la ponctuation médiévale dans les différentes langues européennes. La fin des années 1970 est marquée par quelques articles remarquables, dont le travail pionnier de C. Marchello-Nizia (1978), mais ce n'est qu'au cours des années 1990 et 2000 que les publications se multiplient et que plusieurs thèses portant sur ce sujet sont soutenues. D'excellentes synthèses des recherches dans le domaine de la ponctuation médiévale en Europe ont été réalisées par P. Rafti (1988) et E. Llamas Pombo (2008), il est inutile de revenir sur ce travail dans le présent article. Nous essayerons tout simplement de dégager les quelques grandes tendances sur lesquelles s'accordent tous les spécialistes ou la majorité d'entre eux.

Les corpus sur lesquels les chercheurs ont étudié la ponctuation sont très divers, mais se limitent le plus souvent à quelques textes, voire quelques échantillons dépouillés. Les premiers textes français en vers ont été analysés par S. Baddeley (2001), C. Pignatelli (2007) a travaillé sur la tradition manuscrite du roman en vers de Chrétien de Troyes *Chevalier de la charrette* (8 manuscrits du XIII^e et du XIV^e siècles). E. Llamas Pombo (1996, 2001, 2007) s'est intéressée à la ponctuation dans

⁵Les extraits des textes grecs et latins (des plus anciens jusqu'au XV^e siècle) qui parlent de la ponctuation ont été rassemblés par M. Hubert (1970). F. Desbordes (1990 : 237) a fait pourtant remarquer le caractère non critique de ce recueil et le manque de précision dans la chronologie.

plusieurs manuscrits de l'*Ovide moralisé* (BnF, fr. 837, fr. 871, fr. 872, fr. 24305 ; Rouen, B.m., 1044), puis, aux marques graphiques du discours rapporté dans la tradition manuscrite du *Roman de la Rose* (2010).

En ce qui concerne les textes en prose, le corpus de C. Marchello-Nizia (1978) était composé de 6 versions (5 manuscrits du XV^e siècle et un incunable) du chapitre VII du *Jouvencel* de Jean de Bueil. Dans son article plus récent (Marchello-Nizia 2007), elle a analysé l'usage du *comma* dans le manuscrit K de la *Queste del saint Graal* (XIII^e siècle). Une recherche de H. Naïs (1979) porte sur la ponctuation dans le manuscrit BnF fr. 2137 (XIII^e siècle) de la *Conquête de Constantinople* de Geoffroi de Villehardouin. C. Buridant (1980) a principalement travaillé sur un manuscrit de la *Conquête de Constantinople* de Robert de Clari (fin du XIII^e siècle). C. Barbance (Guillot) (1995) s'est penchée sur la ponctuation de cinq manuscrits du *Des cas des nobles hommes et femmes* de Laurent de Premierfait (XV^e s.). H.-C. Li a consacré sa thèse (2007) à l'étude du découpage et de la structuration du texte dans deux manuscrits du XV^e siècle et un imprimé de 1528 du *Roman de Perceforest*. N. Mazziotta (2009) a analysé un corpus de chartes liégeoises du XIII^e siècle. Enfin, notre recherche sur les tendances de la ponctuation médiévale (Lavrentiev 2009) a porté sur un corpus de 24 fragments de manuscrits français en prose, du XIII^e au XV^e siècle, ainsi que de deux incunables et de deux imprimés de la première moitié du XVI^e siècle. La taille des échantillons transcrits et analysés varie de 550 à 2250 mots, pour un corpus total de 28 000 occurrences-mots environ. Les textes appartiennent à plusieurs domaines fonctionnels : littéraire (9 textes), didactico-scientifique (9 textes), historique (6 textes), religieux (2 textes), juridique et politique (un texte chacun). Ce corpus est intégré au portail de la Base de français médiéval sous le nom « BFMMS » (<http://txm.bfm-corpus.org>), et sa description détaillée est disponible en ligne⁶.

2.2. Variabilité des pratiques et méthodologie d'analyse

La première chose qui frappe un chercheur qui analyse la ponctuation médiévale est l'extrême diversité des pratiques dans les différents manuscrits, voire dans les différentes parties d'un seul codex :

Chaque scribe établit son propre sous-système, sa propre distribution de valeurs ; [...] cela se traduit en une large polyvalence des signes ; [...] le scribe n'applique pas toujours à l'intérieur d'un même codex les critères suivis dans une section déterminée. (Llamas Pombo 2001 : 153)

Cette variabilité est soulignée dans de nombreuses recherches sur la ponctuation française médiévale (Marchello-Nizia 1978 : 42, Buridant 1980 :44, Barbance 1995 : 509). Cependant, les marques de ponctuation n'apparaissent jamais (ou presque) dans des endroits où leur usage ne peut être expliqué par un facteur ou un autre, mais ces facteurs sont multiples et hétérogènes : des constructions syntaxiques, des mots particuliers « attirant » la ponctuation, le changement de plan énonciatif, la mise en relief de noms propres ou de personnages importants ou encore la décoration de la page manuscrite.

Les endroits où la ponctuation est susceptible d'apparaître correspondent, selon la terminologie choisie, à des frontières d'« unités de lecture » (Marchello-Nizia 1978), à des « lieux de ponctuation » (Pignatelli 2007) ou, selon nous, à des « frontières ponctuables » (Lavrentiev 2007). Toutefois, la ponctuation est toujours facultative : aucun type de frontière n'est ponctué « automatiquement » (Marchello-Nizia 1978 : 37).

Pour faire face à la diversité des pratiques et à la multiplicité des facteurs en jeu, nous avons proposé une méthodologie qui distingue la forme des marques de ponctuation, leur « force » et les fonctions qu'elles peuvent remplir.

Un simple calcul de fréquence relative des différentes marques (ou du « taux de ponctuation ») permet d'établir une première typologie des usages avant d'approfondir l'analyse en tenant compte de la force et de la distribution des fonctions.

⁶Voir la page du projet « BFM – Manuscrits » (<http://bfm.ens-lyon.fr/spip.php?article177>).

Dans notre méthodologie, la force de la ponctuation est une caractéristique formelle déduite de la forme et du placement de la lettre qui suit le signe de ponctuation : la ponctuation forte est suivie d'une grande initiale ou d'une majuscule avec éventuellement un passage à la ligne, la ponctuation faible correspond à un signe de ponctuation suivi d'une minuscule.

Dans certains manuscrits, un niveau intermédiaire semble se profiler dans ce système hiérarchique : des caractères en forme minuscule « élargie » ou de « petite majuscule » (Leeuw van Weenen 2000 : 29). Nous n'avons pas rencontré de manifestations indubitables de ce niveau hiérarchique supplémentaire dans le corpus étudié, mais, pour certains caractères (comme le *j*, par exemple) et dans certains types d'écriture, la différence de forme et de taille entre les majuscules et les minuscules peut être difficile à établir, on peut alors considérer que la force de la ponctuation est « indéterminée » pour ces occurrences.

2.3. Inventaire des marques de ponctuation (forme et force)

La majorité des manuscrits utilisent un éventail très limité de marques de ponctuation : une marque de ponctuation principale polyvalente, qui se combine aussi bien avec les minuscules qu'avec les majuscules, et éventuellement une ou plusieurs marques « secondaires », nettement plus rares et parfois plus spécialisées. Selon les manuscrits, la marque principale est souvent un point placé près de la mi-hauteur d'une ligne d'écriture, puis, dans certains manuscrits à partir du XIV^e siècle, il s'agit d'une barre oblique (*virgula*). Parmi les marques secondaires plus spécialisées, on peut citer le *punctus interrogativus* (Fig. 1) utilisé dans certains manuscrits (jamais systématiquement) dans des énoncés interrogatifs ou (sans doute) exclamatifs au sein du discours rapporté (Llamas Pombo 2001 : 164-166).



Figure 1. Exemple de *punctus interrogativus* (*Queste del saint Graal*, ms. Lyon, BM, P.A. 77, col. 168b : 24)

Une autre marque « secondaire » assez répandue est le *punctus elevatus* ou le *comma* (Fig. 2). Dans certains manuscrits, le *comma* remplit la fonction de la marque polyvalente principale⁷, mais cette pratique semble exceptionnelle. Ce signe accompagne souvent des interjections dans le cadre d'un discours direct, mais aussi s'utilise dans d'autres contextes et est généralement suivi d'une minuscule.



Figure 2. Exemple de *comma* (*Queste del saint Graal*, ms. Lyon, BM, P.A. 77, col. 169d : 17)

L'analyse attentive des 199 occurrences du *comma* dans le manuscrit lyonnais de la *Queste del saint Graal* amène C. Marchello-Nizia (2007 : 304) à formuler l'hypothèse que l'emploi de cette marque indique « la présence d'une intonation montante – intonation, qui, elle, est destinée à indiquer que la phrase n'est pas finie et que l'élément que clôt le *comma* n'est que le premier d'un énoncé en deux pans ». Cette hypothèse est difficile à vérifier, vu l'absence d'indices fiables concernant l'intonation médiévale, mais dans tous les cas il semble que l'usage du *comma* permet d'enrichir la structuration graphique du texte manuscrit et de mettre en relief certaines articulations, ce qui pourrait faciliter notamment la lecture à haute voix.

Le *periodus* est une marque de ponctuation forte latine en forme d'un point-virgule moderne. Son usage semble très rare dans les manuscrits français à l'exception des textes les plus anciens (Baddeley 2001) et de quelques manuscrits du XV^e siècle (Barbance 1995 : 509).

Certains manuscrits utilisent des combinaisons de deux signes de ponctuation (par exemple, du

⁷Il s'agit notamment du manuscrit Paris, Arsenal 3516 (Buridant 1980 : 18, Careri *et al.* 2001 : 139-140).

point et de la barre oblique (*Fig. 3*, cf. Lavrentiev 2009 : 122) ou de deux barres obliques (*Recueil des plus celebres astrologues* de Simon de Phares, manuscrit BnF, fr. 1357, fin du XV^e siècle). Ce dernier manuscrit présente d'ailleurs des occurrences de marques exceptionnelles, comme le point suivi d'une barre verticale ou quatre points en forme de losange (*Fig. 4* ; cf. Lavrentiev 2009 : 401).

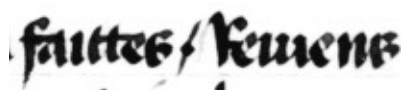


Figure 3 Combinaison d'un point et d'une barre oblique (*Sermons* de Jean Gerson, ms. BnF, fr. 13318, XV^e siècle, fol. 169r).

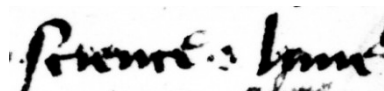


Figure 4 Un « losange » de quatre points (*Recueil des plus celebres astrologues* de Simon de Phares, ms. BnF, fr. 1357, fol. 1v)

Un signe spécial peut être utilisé afin de marquer des unités macro-textuelles (des « paragraphes », en quelque sorte) sans passage à la ligne ou pour renforcer la mise en relief graphique d'une unité déjà marquée par un saut de ligne. Selon les manuscrits, ce signe peut prendre la forme d'une grande lettre grecque gamma (Γ) (« crochet adlinéaire » dans la tradition paléographique française) ou d'un C latin (« pied-de-mouche » ou paraph, *Fig. 5*).



Figure 5. Exemple de pied-de-mouche (*Art de dictier* d'Eustache Deschamps, ms. BnF, fr. 840, col. 394d :17)

L'inventaire des signes de ponctuation serait incomplet sans la prise en compte de l'usage « ponctuant » de la majuscule seule attesté dès les premiers textes français (Baddeley 2001 : 141) et observé tout au long du Moyen-Âge. Dans certains manuscrits du XV^e siècle, la majuscule seule s'utilise plus souvent que n'importe quelle autre marque de ponctuation.

Selon E. Llamas Pombo (2007 : 47), la majuscule seule représente une ponctuation faible, du même niveau que l'usage du point ou de toute autre marque suivie d'une minuscule. Nous préférons observer une distinction purement formelle, en interprétant toujours la majuscule comme une ponctuation forte, ce qui n'exclut pas une analyse plus fine au niveau de chaque manuscrit.

En analysant la ponctuation dans la *Passion de Clermont* (ms. Clermont-Ferrand 240 (189), ca. 1000), S. Baddeley (2001) a identifié deux zones correspondant à chaque fois à un « changement de main », au passage d'un copiste à l'autre⁸. On trouve dans ces zones une concentration exceptionnelle de points que la chercheuse explique par un « usage expérimental du point, une ébauche de ponctuation interne qui est abandonnée ensuite ». Quelle que soit l'explication du phénomène, le fait que certains passages dans des manuscrits (il s'agit souvent des premières pages de textes) soient ponctués d'une façon particulière, plus dense que le reste du texte, est important et doit être pris en compte dans les analyses quantitatives, surtout lorsqu'on travaille sur des échantillons. Nous avons observé plusieurs manifestations de ce phénomène dans le corpus BFMMSS.

Une certaine typologie des pratiques semble se dessiner à travers la diversité apparente : d'une part, on trouve des manuscrits peu ponctués et peu structurés, tandis que d'autres présentent une ponctuation plus dense et hiérarchisée (Marchello-Nizia 1978 : 43 ; Barbance 1995 : 515). Notre

⁸Ce manuscrit de la fin du X^e siècle a la particularité de présenter une nette différence entre les « mains » de trois scribes différents qui ont participé à son exécution.

recherche sur un corpus diversifié a permis de nuancer cette typologie en distinguant trois groupes de manuscrits en fonction de la fréquence générale des signes de ponctuation et de l'équilibre entre la ponctuation forte et faible ; nous présenterons cette analyse plus loin dans la suite de cet article. Si on se limite au taux « brut » de ponctuation, il semble néanmoins qu'on puisse opposer des manuscrits « très ponctués » (12 – 13 %, soit entre 12 et 13 marques de ponctuation pour 100 mots du texte) aux manuscrits « moyennement ponctués » (7 – 8 %) et aux manuscrits « peu ponctués » (3 – 5 %) et qu'une légère baisse générale du taux moyen s'observe au XV^e siècle par rapport au XIII^e et au XIV^e siècle (Lavrentiev 2009 : 436). Dans près de la moitié du corpus (11 manuscrits), on constate la dominance très forte d'une seule marque de ponctuation polyvalente, dans 5 manuscrits deux ou trois marques sont utilisées alternativement (avec tout de même une marque nettement plus fréquente que les autres) et dans 5 autres manuscrits la majuscule apparaît comme une marque fréquente, voire dominante.

Pour compléter ces observations formelles, il est nécessaire de prendre en compte les différentes fonctions de la ponctuation.

2.4. Fonctions de la ponctuation

Les fonctions des signes de ponctuation sont multiples. Si, à l'origine, il s'agit probablement, comme les traités antiques l'indiquent, d'une aide à la lecture à haute voix par l'indication des pauses à respecter et de l'intonation à adopter, une relation directe s'établit inévitablement entre ces marques graphiques et le signifié du code écrit. La ponctuation permet de démarquer les unités de sens exprimées par les structures syntaxiques, de clarifier leur relations et leur hiérarchie, d'indiquer les changements de plan énonciatif. D'autre part, la ponctuation peut servir à mettre en relief des mots ou des syntagmes importants ou se distinguant d'une façon ou d'une autre de leur entourage. Enfin, la ponctuation peut jouer un rôle esthétique dans la mise en forme du texte perçu comme un objet d'art.

En ce qui concerne la fonction de démarcation d'unités du code écrit, il est important de souligner que la ponctuation peut aussi bien marquer la liaison entre ces unités que les séparer. Cette fonction de connexion a notamment été démontrée par S. Baddeley (2001 : 145) pour le point dans la *Séquence de sainte Eulalie*, où ce signe s'utilise comme marque de rejet de fin de vers en interligne et où il est absent entre deux vers non reliés syntaxiquement (sur la ligne 9). E. Llamas Pombo développe cette hypothèse en l'étendant à d'autres marques et cas d'usage, en particulier dans des textes en vers. Ce double rôle des signes de ponctuation qui « signifient l'enchaînement, tout en balisant une frontière » (Llamas Pombo 2007 : 20) ne doit certainement pas être négligé.

Sur le plan pratique, on peut analyser les types d'unités syntagmatiques que la ponctuation sépare et relie dans les textes et vérifier à quel point l'usage de la ponctuation est fréquent ou exceptionnel dans les mêmes conditions dans l'ensemble du texte.

Nous avons proposé (Lavrentiev 2009 : 97-119) une grille d'analyse assez fine permettant de tenir compte des critères purement syntaxiques (niveau inter- ou intra-propositionnel, relations de coordination ou de subordination), mais aussi énonciatifs (passage au discours direct, changement de locuteur, incises) et thématiques (changement de sujet ou d'épisode). Toutes les « frontières ponctuables » (qu'elles soient ou non effectivement ponctuées) ont été annotées dans le corpus BFMMSS présenté plus haut. L'analyse des résultats de l'annotation a montré ensuite qu'une vraie différence se profile entre deux grandes catégories : d'une part, les propositions autonomes (coordonnées ou juxtaposées, sans éléments communs) qui ont tendance à être ponctuées et, d'autre part, tous les autres types de frontières (propositions coordonnées ou juxtaposées ayant des éléments communs, propositions subordonnées, syntagmes coordonnés ou juxtaposés à l'intérieur d'une proposition ou tout autre type de syntagme ponctuable) où l'absence de ponctuation est prédominante (*cf.* l'analyse factorielle des correspondances présentée dans la Figure 6 de la section suivante).

Concernant la ponctuation du discours direct, il n'existe pas dans les manuscrits médiévaux français

de signe spécifique comme le guillemet⁹, mais les « entrées » et « sorties » du discours direct, ainsi que les changements de locuteur dans les dialogues ont tendance à être ponctués comme des frontières entre propositions autonomes. D'ailleurs, du point de vue syntaxique, il s'agit en effet de propositions autonomes dans la plupart des cas. En revanche, les incises présentent une nette tendance à ne pas être ponctuées et à s'intégrer ainsi graphiquement à la séquence de discours représenté. L'usage du *comma* quasi régulier dans certains manuscrits après l'interjection *ha* au début d'un discours direct (Llamas Pombo 1996 : 136) peut être considéré comme un prototype de marquage graphique spécialisé pour ce genre de phénomène.

Certains manuscrits ont développé des techniques très intéressantes de signalisation de la parole rapportée que E. Llamas Pombo (2010 : 257) appelle la « rubrique énonciative » : une « inscription qui fonctionne comme marque visuelle d'aperture d'un discours rapporté, très souvent redondante par rapport aux moyens strictement linguistiques ». Il s'agit typiquement de termes désignant les locuteurs, accompagnés éventuellement de verbes de parole et mis en relief graphiquement (retour à la ligne, encre colorée, etc.), qui ne portent guère plus d'information utile que de « redoubler les signes de parole » (*Ibidem*).

Dans certains cas, les facteurs syntaxiques et énonciatifs ne suffisent pas à eux seuls à expliquer l'usage de la ponctuation. On peut évoquer, par exemple, la présence de noms propres qui peut favoriser l'apparition de la ponctuation dans des constructions où elle est par ailleurs extrêmement rare dans le même manuscrit. Cet usage appelé « ponctuation de respect » (Parkes 1992 : 42, Careri *et al.* 2001 : 137) peut renforcer ou remplacer la majuscule de nom propre. Nous avons par exemple observé dans un manuscrit de *l'Image du monde* que dans l'énumération de noms de lieux la majuscule « passait » du nom propre à la conjonction de coordination, comme dans l'exemple suivant :

Si i est yllande · Escoce · Et angleterre · Et toute france · (*Image du monde*, ms. BnF, fr. 574, f.67v-68)

L'absence ou la présence d'une ponctuation peut s'expliquer parfois par la tendance à maintenir une distance à peu près constante entre les ponctuations fortes. Par exemple, dans le *Recueil des plus celebres astrologues* de Simon de Phares (ms. BnF, fr. 1357 écrit en 1494), la moitié des ponctuations fortes se situe à une distance de 10 à 25 mots les unes des autres. Cette tendance peut d'une part avoir un rapport avec la lecture à haute voix (besoin de pauses pour la respiration), mais il peut reposer aussi sur des critères esthétiques (l'usage régulier des points suivis de majuscules « embellit » la page manuscrite).

La justification des fins de ligne est également un facteur non négligeable, qui peut agir dans les deux « sens » : un point peut être omis à la fin d'une ligne surchargée et une marque de ponctuation peut « combler le vide » à la fin d'une ligne courte.

Des traces de ponctuation rythmique peuvent parfois s'observer dans des mises en prose de textes originellement versifiés, comme c'est le cas dans l'exemple suivant :

Car ce couient || il par nature ·
Ausi comme || l'en uoit de l'ordure
du || vin qui est mis el vaissel · ||
que li laiz se de part || du bel ·
Si que li bons || demeure en haut (*Image du monde*, ms. BnF, fr. 574, f. 5v).

Dans cet exemple, nous avons « rétabli » graphiquement les vers de la version originale, les sauts de

⁹Selon M. B. Parkes (1992 : 58, 303), les guillemets ont pour origine le *diple*, une *nota* marginale en forme de chevron fermant (>) simple ou double utilisé dès le haut Moyen-Âge pour attirer l'attention sur un passage important, en particulier dans le cas des citations bibliques dans les textes religieux. N. Catach (1968:72) note par ailleurs l'usage de la double barre oblique en tant que marque de transposition, qui peut également être à l'origine du guillemet. C'est au cours du XVI^e siècle que les imprimeurs français commencent à introduire des marques sous la forme d'une double virgule, d'abord dans la marge gauche des lignes de citation, puis dans le corps du texte (Catach 1968 : 78-81).

ligne du manuscrit étant représentés par des doubles barres verticales.

Les différents facteurs que nous venons d'évoquer (la mise en relief de noms propres, le maintien d'une certaine distance entre les marques, la justification des fins de ligne, etc.) sont certes importants lorsqu'on analyse la ponctuation d'un témoin particulier, mais leur rôle est très limité lorsqu'il s'agit des grandes tendances de l'évolution du système.

2.5. Analyse du corpus BFMMSS

Afin d'obtenir une vision globale des grandes tendances qui rendent compte de l'usage de la ponctuation dans notre corpus, en tenant compte à la fois de la force des signes et de leur fonction, nous avons utilisé la fonctionnalité *analyse factorielle des correspondances* (AFC) implémentée dans le logiciel TXM¹⁰.

A partir de l'annotation des frontières ponctuables, nous avons calculé la fréquence des ponctuations fortes, faibles ou de l'absence de ponctuation dans les principaux types de frontières : entre propositions indépendantes (étiquetées « C1 »), entre propositions ayant des éléments communs (« C5 »), entre propositions subordonnées et principales (« D ») et entre syntagmes coordonnés (« E ») dans chacun des textes du corpus. C'est ce tableau de données qui a été soumis à l'AFC.

Très grossièrement, le principe de l'analyse factorielle peut être résumé ainsi : elle « traite des tableaux de nombres et elle remplace un tableau difficile à lire par un tableau plus simple à lire qui soit une bonne approximation de celui-ci » (Cibois 1983 : 5). En d'autres termes, cette analyse permet de réduire le nombre de dimensions de la représentation des données qui correspond initialement au nombre de variables prises en compte. Les résultats d'une analyse factorielle sont le plus souvent fournis sous la forme d'un graphique (plan factoriel) qui peut être interprété (en simplifiant) de la façon suivante : « les modalités des variables que l'on retrouve souvent chez les mêmes individus (modalités liées statistiquement) sont représentées par des points proches sur le graphique, tandis que les modalités de variables que l'on ne retrouve que rarement associées apparaissent éloignées » (Lemercier et Zalc 2008 : 61).

La représentation conventionnelle sur deux axes ne peut bien entendu pas faire apparaître la totalité des liens entre les modalités de toutes les variables analysées. L'analyse factorielle vise en effet à « mettre en avant ceux de ces liens qui sont les plus structurants, qui résument le mieux l'information contenue dans l'ensemble des données : d'autres éléments sont nécessairement perdus » (Lemercier et Zalc : 63). La mesure de cette perte est indiquée par le logiciel sous la forme du pourcentage de l'inertie (de l'information totale) pris en compte. Dans le cas de nos données ce pourcentage atteint 31 % pour l'axe 1 et 19 % pour l'axe 2.

La question de savoir si les « axes » mis en évidence par l'analyse factorielle correspondent à des variables existant réellement est difficile. Dans notre cas, on pourrait dire que l'axe 1 caractérise dans une certaine mesure l'opposition entre la ponctuation faible et forte, tandis que l'axe 2 met en avant l'opposition entre la présence et l'absence de la ponctuation. Plus la position d'une variable ou d'un individu (texte) est éloignée du croisement des axes, plus sa valeur est marquée.

Sur le plan factoriel présenté dans la Fig. 6, nous avons tracé des lignes pour relier les trois « forces » de la ponctuation pour chaque type de frontière. Une opposition très nette se dessine entre d'une part les frontières de propositions indépendantes (le triangle en pointillés dans le graphique) et les trois autres types, dont les « triangles de force » se superposent en grande partie. Cela correspond selon nous à la tendance à ponctuer les frontières de propositions indépendantes et à ne pas ponctuer les autres types de frontières. Il convient de noter tout de même la position intermédiaire du point « C5. faible » entre « C1. faible » d'une part et « D. faible » et « E. faible » de l'autre, ce qui indique que l'usage de la ponctuation faible entre propositions ayant des éléments communs est moins fréquent qu'entre les propositions indépendantes, mais nettement plus fréquent qu'entre les principales et subordonnées ou entre syntagmes coordonnés.

¹⁰<http://sourceforge.net/projects/txm>

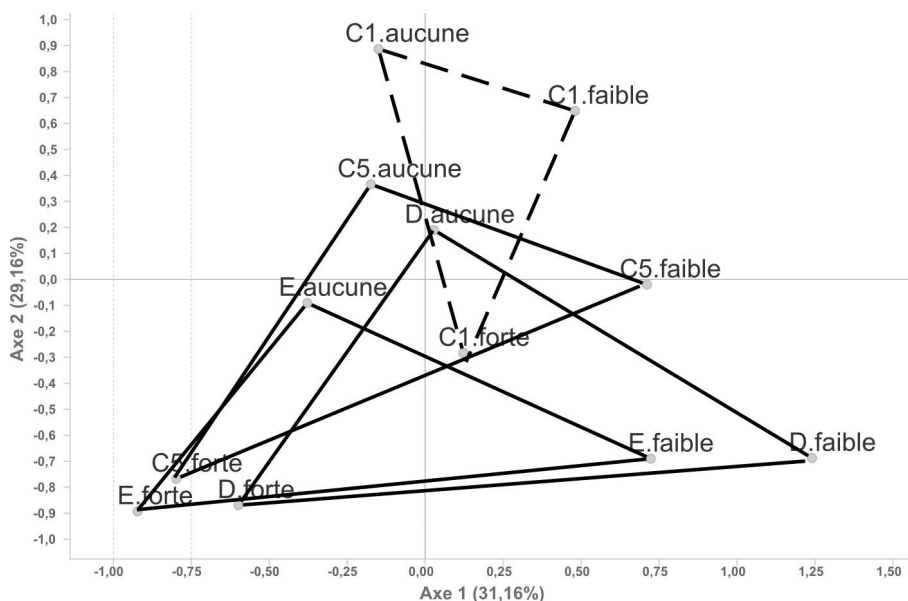


Figure 6. Plan factoriel de la ponctuation du corpus BFMMSS : « triangles de force »

Les mêmes données de départ permettent de construire également un plan factoriel au niveau des textes (Fig. 7). Sur le graphique, la majorité des textes se situe dans l'un des trois groupes ou « nuages » distincts. Un groupe de quatre textes (en bas à gauche) se caractérise par la prédominance de la ponctuation forte qui peut être utilisée à tous les types de frontières. Le *Recueil des plus célèbres astrologues* de Simon de Phares (« phares1357 » dans le graphique) en est l'exemple le plus marqué. Le deuxième groupe composé de six textes (en bas à droite) se distingue par la préférence pour la ponctuation faible et par un taux de ponctuation général relativement élevé (comme c'est le cas du manuscrit Bnf fr. 574 de l'*Image du monde*, « im574 » dans le graphique). Le troisième groupe est le plus nombreux (14 textes) et le plus diffus. Il se caractérise par un taux de ponctuation général peu élevé et par un relatif équilibre entre les ponctuations forte et faible. Le manuscrit Bnf, n. a. fr. 1119 de la *Queste del saint Graal* est un exemple caractéristique de ce type de pratique¹¹.

¹¹Une analyse plus détaillée de ces plans factoriels et une brève description de la méthode sont présentées dans notre thèse (Lavrentiev 2009 : 453-458).

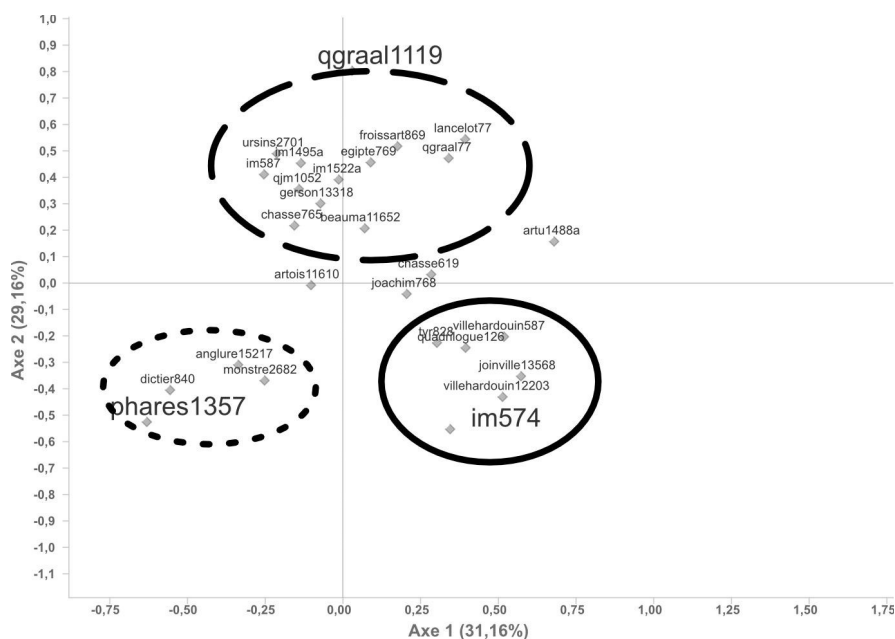


Figure 7. Plan factoriel de la ponctuation du corpus BFMMSS : « nuages de textes ».

Les pratiques de la ponctuation manuscrite au Moyen-Âge en France se caractérisent donc par une grande hétérogénéité apparente, mais des tendances assez nettes et une typologie des usages peuvent être dégagées grâce à des méthodes d'analyse quantitative. Ces résultats deviendront de plus en plus fiables et précis au fur et à mesure que la représentativité et la qualité de l'annotation des corpus disponibles s'améliorent.

3. Période transitoire : les incunables et le début du XVI^e siècle

3.1. Tentatives de normalisation dans les premiers imprimés français

Un changement profond des pratiques de ponctuation accompagne le développement de l'imprimerie. Nous avons déjà consacré un article à l'analyse du premier traité de ponctuation imprimé en France en 1471, ainsi qu'à l'usage de la ponctuation dans deux incunables et un imprimé du début du XVI^e siècle (Lavrentiev 2011), et nous n'en présenterons ici qu'un bref résumé.

Le fait que le deuxième livre imprimé en France, au début de 1471, quelques semaines seulement après le premier incunable, contient un traité sur la ponctuation n'est certainement pas dû au hasard. Il s'agit d'un petit *Compendiosus de arte punctandi dialogus* traditionnellement attribué à Jean Heynlin (Lapide), fondateur avec Guillaume Fichet de l'atelier d'imprimerie installé à la Sorbonne. Selon E. Beltran (1985 : 285), ce dialogue est une sorte de résumé du traité de Guillaume Fichet *De characteribus institutio* composé probablement vers 1466, mais la paternité du *Dialogus* change peu à son analyse. Ce qui compte, c'est l'attention portée par les premiers imprimeurs français aux problèmes de la ponctuation. Comme les humanistes italiens du début du XV^e siècle, ils cherchaient à rétablir la clarté de l'expression écrite et l'imprimerie se présentait comme une excellente occasion de mettre de l'ordre dans les pratiques médiévales, en apparence « anarchiques » en matière de ponctuation. Le *Dialogus* a connu un succès indéniable à la fin du XV^e siècle, puisqu'il a été réédité à plusieurs reprises à Bâle et à Lyon entre 1478 et 1488¹².

Comme son titre l'indique, le traité se présente sous la forme d'un dialogue entre un élève et son

¹²Un facsimilé (de très mauvaise qualité malheureusement) de l'édition lyonnaise de 1482 est disponible sur Gallica <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k535510>>.

maitre qui explique la forme et la fonction des signes de ponctuation. La fonction de ces signes est triple : ils séparent les unités de discours, permettent au locuteur de respirer et aux auditeurs de saisir le sens de l'énoncé. La ponctuation est donc toujours perçue comme un outil d'aide à la lecture, mais sa fonction primaire consiste à structurer le discours et à bien en exprimer le sens. Le Maitre du *Dialogue* présente, tour à tour, la *virgula* (petite barre oblique située en bas d'une ligne), le *comma* (point avec une petite barre oblique au-dessus), le *colon* (point tout simple) et le *periodus* (point avec une barre oblique ou une virgule au-dessous). La liste comprend également le *punctus interrogativus* (point surmonté d'une virgule renversée), les *parenthesis* (parenthèses rondes), le *gemipunctus* (deux points disposés horizontalement) et le *semipunctus* (petite barre oblique située vers le haut d'une ligne).

La virgule est utilisée après les expressions sans verbe et se traduit par une très courte pause lors de la lecture. Le *comma* est utilisé après les expressions dotées d'un verbe mais dépourvues de « perfection » (d'un sens complet), ce qui correspond dans notre « grille d'analyse » aux frontières « subordonnée/principale » et « propositions ayant des éléments communs ». Dans l'oralisation, elle correspond à une pause plus longue et à une « intonation suspendue ». Le *colon* marque la fin d'une expression dotée d'un verbe et de la « perfection » du sens. La fonction du *periodus* n'est pas explicitée, mais dans le texte du traité il n'est utilisé qu'une seule fois, à la fin du dialogue (devant *Amen*), ce qui laisse supposer qu'il est perçu comme une marque de « fin de section ». Les consignes de prononciation sont les mêmes pour le *colon* et pour le *periodus* : respecter une longue pause. L'usage du point d'interrogation n'est pas expliqué non plus, mais il est facile à déduire à partir du nom de la marque et de l'exemple cité. Les parenthèses servent à marquer une expression insérée, comme une incise ou une incidente.

Les deux dernières marques relèvent de ce qu'on appelle aujourd'hui la « ponctuation de mots ». Le *gemipunctus* sert à « mettre en valeur » les noms de personnes, de lieux ou de titres de noblesse. Le *semipunctus*, enfin, est une marque de coupure de mots en fin de ligne.

Le système de ponctuation décrit dans le *Dialogus* est donc orienté vers l'expression du sens du discours et s'interprète facilement en termes de structures syntaxiques. La mise en correspondance avec les pauses et les marques intonatives reflète la transposition des mêmes fonctions dans un autre medium.

3.2. Analyse des pratiques des imprimeurs

La pratique de la ponctuation dans les incunables français est néanmoins restée éloignée des principes logiques énoncés dans le traité de Fichet et Heynlin. Même les imprimeurs de la Sorbonne ne semblent pas avoir rigoureusement suivi ces directives (Beltran 1985 : 287), sans parler des autres ateliers qui se sont installés en France dans les dernières décennies du XV^e siècle.

Nous avons analysé de manière détaillée l'usage de la ponctuation dans un incunable de la *Mort au roys Artus* imprimé à Paris par Jehan du Pré en 1488 (exemplaire BnF, Rés. Y2 47, désormais Artu 1488) et de deux éditions de l'*Image du monde* en prose. La première a été imprimée à Paris par Jean Trepperel entre 1492 et 1498 (exemplaire BnF, Rés. D. 4722, désormais IM 1495), et la seconde, à Paris également, par Jean Janot (gendre et successeur de Jean Trepperel), vers 1522 (exemplaire New York, Public Library, KB 152, consulté sur Gallica, désormais IM 1522).

L'incunable Artu 1488 présente un système de ponctuation novateur à plusieurs égards par rapport aux pratiques des manuscrits médiévaux français. L'usage régulier de trois marques distinctes (le point, le deux-points et la barre oblique) avec une nette spécialisation dans la force de la ponctuation, la régularité de la ponctuation dans le discours direct et l'absence de ponctuation à l'intérieur des propositions sont des traits caractéristiques qui se stabiliseront dans l'avenir pour former le système des règles modernes. Par d'autres aspects, la ponctuation de Artu 1488 reste cependant proche de celle des manuscrits. Il s'agit notamment de l'absence de respect systématique d'une norme unique et de la possibilité de variation à presque tous les niveaux. Les conditions matérielles de l'imprimerie constituent un nouveau facteur, dont il convient de tenir compte dans

l'analyse de la ponctuation. Par exemple, la fréquence du deux-points baisse brusquement devant *car* à partir de la quatrième page du texte, ce qui peut s'expliquer par le changement de compositeur ou par le manque de caractères dans une caisse.

L'analyse de la ponctuation dans IM 1495a nous a amené à conclure que cet incunable est plus proche dans ses pratiques de ponctuation des manuscrits « peu soignés » du XV^e siècle que des premiers livres sortis de l'atelier de la Sorbonne et de Artu 1488. Une seule marque de ponctuation (le point) est nettement majoritaire, et elle est utilisée pour la ponctuation faible aussi bien que pour la ponctuation forte. La ponctuation est rare en dehors des frontières de propositions indépendantes, et même dans cette position la moitié seulement des occurrences sont ponctuées.

Dans IM 1522, l'usage de la ponctuation est également assez proche des manuscrits du XV^e siècle. Dans certains de ses aspects (comme la dominance d'une seule marque utilisée à la fois pour la ponctuation faible et forte), cet usage est plus conservateur que celui d'Artu 1488. Cependant, par rapport à IM 1495, il présente une nette évolution : les marques sont plus variées et plus « spécialisées », les limites de propositions autonomes sont plus régulièrement ponctuées, les marques de ponctuation aux frontières « atypiques » disparaissent.

4. La ponctuation des imprimés au XVI^e siècle

4.1. État des recherches

Les théories et les pratiques de la ponctuation en France au XVI^e siècle ont fait l'objet de plusieurs études. N. Catach (1968 : 70-82) en dresse un panorama général, les articles de M.-L. Demonet (2000) et de B. Combettes (2000) publiés dans un numéro de la *Licorne* consacré à la ponctuation complètent et précisent ses observations. Les actes de la journée d'étude *La ponctuation à la Renaissance* édités par N. Dauvois et J. Dürrenmatt (2011) présentent tout un ensemble de contributions à l'étude de la ponctuation au XVI^e siècle en France, en vers et en prose, dans les manuscrits et dans les imprimés. Nous citerons tout particulièrement l'article de S. Baddeley (2011), qui fait le point sur les sources primaires et secondaires concernant la ponctuation au XVI^e siècle et qui cite en annexe les extraits des principaux grammairiens de l'époque qui traitent de la ponctuation.

4.2. Traités composés dans le courant du XVI^e siècle

Après la publication du *Dialogus* de Fichet et Heynlin, la réflexion théorique et normalisatrice concernant la ponctuation semble marquer le pas en France. Ce n'est qu'en 1529 que paraissent deux ouvrages qui abordent le sujet.

D'une part, Jacques Lefèvre d'Étaples, dans sa *Grammatographia* (1529), présente un inventaire de signes de ponctuation similaire à celui du *Dialogus* avec quelques changements de détail. On constate la disparition du *gemipunctus*, la transformation du *semipunctus* (petite barre oblique) en *punctum sectionis* (double petite barre oblique) et l'apparition du *punctum admiratuum aut exclamatuum* (point d'exclamation). A cette liste « théorique », Lefèvre d'Étaples ajoute une liste de trois marques latines « ordonnées » (*sunt qui Latina ordinarunt puncta*) : *virgula* (barre oblique), *comma* (deux-points) et *colon* (point). Selon S. Baddeley (2011 : 194), ce système, qui était déjà répandu dans les imprimés du début du XVI^e siècle, vient probablement des éditions aldines de Venise, même si sa genèse précise est encore peu explorée.

D'autre part, dans son *Champ Fleury*, Geoffroy Tory (1529) parle des « trois points les plus requis » : « quarre » (carré), « crochu » et « triangulaire », avant de présenter un système de onze signes élaboré par le professeur italien Aulus Antonio Orobius, système que Tory n'utilise pourtant pas dans son propre ouvrage. S. Baddeley (2011 : 197) explique cette contradiction apparente par la position transitoire adoptée par Tory dans son ouvrage entre la tradition manuscrite humaniste et la nouvelle tradition imprimée.

Le traité de ponctuation du XVI^e siècle le plus connu est sans aucun doute *De la ponctuation de la*

langue françoise d'Étienne Dolet (1540). Ce traité est consultable sur Gallica¹³ et il a été maintes fois résumé et commenté par les chercheurs (par exemple, Demonet 2000 : 41-43).

Le système de Dolet comprend 6 marques : la *virgule* (ou *point à queue*), qui a la forme de la virgule moderne et qui remplace la barre oblique, le *comma* (en forme de deux-points moderne), le *point rond* (ou *colon*), l'*interrogant* (point d'interrogation), l'admiratif (point d'exclamation) et les parenthèses. Dolet remarque que la différence d'« effet » entre le point et le *comma* est minime, « sinon que l'ung (qui est comma) tient le sens en partie suspens, Et¹⁴ l'autre (qui est le colon) conclud la sentence » (Dolet 1540 : 18).

L'usage des marques est illustré par des exemples concrets. Dolet reprend la notion de *periode* (ou de *clausule*) des grammaires grecques et latines et stipule que celui-ci¹⁵ ne doit avoir que deux ou trois membres, car « si par sa longueur il excède l'alaine de l'homme, il est uicieux » (Dolet 1540 : 19). C'est en effet la seule indication « pneumatique » dans le traité de Dolet, qui est de façon générale très « syntaxique ». Même s'il ne recourt pas toujours à des termes grammaticaux dans ses explications, son usage (au sein de son propre traité et dans les autres ouvrages qu'il publie) est très fortement déterminé par les structures formelles et peut même être qualifié de « mécanique ». Par exemple, il ponctue très régulièrement les subordonnées et les syntagmes coordonnés et juxtaposés, ce qui fait que le taux de ponctuation chez lui dépasse sensiblement celui des livres en français moderne.

Le traité de Dolet a dessiné en quelque sorte les contours des conventions de la ponctuation française moderne, ses idées ont été reprises par plusieurs grammairiens de la fin du XVI^e siècle¹⁶ et plus tard.

Louis Meigret, dans son *Traité de la grammaire française*¹⁷ (1550), opère une innovation terminologique : les points d'admiration (exclamation) et d'interrogation sont traités comme des accents. Leur différence est intonative : l'admiration « élève la prononciation » au début d'une proposition, tandis que l'interrogation le fait à la fin (Meigret 1550 : 140). La virgule est rebaptisée « soupir », le comma, « semi-pause », les parenthèses, « entrejet ». Seul le point final garde son nom. Cette nouvelle terminologie reflète l'approche « radicalement phonétique » que Meigret adopte vis-à-vis de l'orthographe.

Pierre de la Ramée (*Grammaire*, 1572) reprend en partie la terminologie de Meigret (*soupir*, *demi-pause*, *pause* pour le point final), mais ses explications sont plutôt syntaxiques que rythmiques.

Un long passage consacré à la ponctuation se trouve dans les *Elemens, ou Institutions de la langue Françoise* de Jean Bosquet (1586 : 137-148)¹⁸. Il s'agit d'une description assez détaillée de l'usage des différents signes, qui présente des explications à la fois syntaxiques et intonatives. Notons que dans cet ouvrage une distinction est faite entre le *demi-point* (;) et le *comma* (:), le second étant plus « fort » que le premier.

4.3. Analyse des pratiques

La connaissance des règles de ponctuation énoncées dans les différents traités et l'analyse minutieuse de l'usage de certains auteurs ou imprimeurs individuels peuvent désormais être complétées par une analyse quantitative des pratiques observées sur un grand corpus d'imprimés du XVI^e siècle qui respecte la ponctuation des sources primaires. Il s'agit du corpus Epistemon des Bibliothèques virtuelles humanistes développé au laboratoire CESR à Tours (<http://www.bvh.univ->

¹³<<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k106073c>>.

¹⁴*Sic* : virgule devant une majuscule !

¹⁵Dolet emploie le mot *periode* au masculin.

¹⁶Notamment par Thomas Sébillet (*Art Poétique François*, 1556) et par Pierre Habert (*Le moyen de promptement et facilement apprendre en lettre françoise, à bien lire, prononcer et escrire*, 1559).

¹⁷Nous utiliserons l'orthographe moderne dans les citations de Meigret, car son système graphique original n'est pas pertinent pour la présente recherche et risque de perturber la lecture.

¹⁸S. Baddeley (2011 : 210-218) en fournit la transcription intégrale. Un facsimilé de cet ouvrage est disponible sur Gallica : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k43202>>.

tours.fr/Epistemon).

Encodé en XML selon les recommandations de la TEI, ce corpus peut être importé et analysé avec le logiciel TXM. Dans son état du début de l'année 2013, moment où nous l'avons analysé pour le présent article, le corpus Epistemon comportait 48 textes datant de 1529 à 1616 et totalisait près de 1,8 million de mots et 270 000 occurrences de signes de ponctuation¹⁹.

Le taux de ponctuation moyen du corpus s'élève à 15 %. Le texte le moins ponctué est l'*Ode de la paix* de Ronsard (1550) avec ses 12,5 %. Un texte se distingue par un taux de ponctuation anormalement élevé de près de 35 %. Il s'agit de la *Briefve declaration d'aulcunes dictions plus obscures contenües on quatriesme livre des faicts et dicts Heroïques de Pantagruel* de François Rabelais (1552). Ce n'est pas autre chose qu'un glossaire où des points sont utilisés pour séparer les mots commentés des gloses qui sont à leur tour composées de séries de synonymes ou de phrases ou syntagmes courts, également ponctués. Dans le reste du corpus, les textes les plus ponctués présentent un taux de ponctuation proche des 20 % (par exemple, 22 % dans *Le Tableau de Cébès* traduit par Gilles Corrozet, 1543).

En ce qui concerne les marques de ponctuation utilisées, la virgule arrive en première position (162 920 occurrences), suivie de loin par le point (68 883 occurrences) et les deux-points (21 343 occurrences). Les autres marques s'utilisent beaucoup plus rarement.

La barre oblique n'est employée que dans les textes les plus anciens du corpus (*Champ Fleury* et *Mouche* de Geoffroy Tory, *La Déplourable fin de Flamete* de Jean de Flores). Dans l'analyse globale du corpus, on peut la « fusionner » avec la virgule, car dans les traités de l'époque les deux marques étaient considérées comme équivalentes (par exemple, chez Dolet).

Le tiret n'apparaît que dans les textes de François Béroalde de Verville (1610 et 1616) et doit donc être exclu si on veut limiter l'analyse aux pratiques du XVI^e siècle.

La grande majorité (1600 sur 1800 environ) des occurrences du point-virgule se situe également chez Béroalde de Belleville, même si on en relève quelques dizaines dans la traduction des *Dialogues* de Sperone Speroni, sous l'influence de l'original italien probablement²⁰. Ce très grand déséquilibre risque d'écraser sur le plan statistique des différences plus fines dans l'usage des autres marques de ponctuation, ce qui nous amène à retirer le point-virgule de notre analyse quantitative. Notons qu'une analyse approfondie de l'usage de cette marque dans les imprimés du XVI^e siècle est présentée dans un article de M.-L. Demonet (2011).

Pour étudier la distribution générale des textes en fonction de l'usage des différentes marques de ponctuation, nous avons construit un plan factoriel basé sur l'index des ponctuations dans une partition du corpus par texte (Fig. 8).

¹⁹Ces chiffres sont approximatifs, puisqu'il faut tenir compte d'un certain nombre d'erreurs qui se produisent lors de l'indexation automatique des mots et des ponctuations, en raison de la complexité des données du corpus (notamment du traitement des mots coupés en fin de ligne ou de page). Le taux d'erreur est tout de même suffisamment bas pour n'avoir aucune incidence sur les calculs globaux que nous présentons ici.

²⁰Nous remercions Toshinori Uetani, du CESR, de nous avoir confirmé l'exactitude de la transcription des point-virgules de l'édition de Sperone (Paris, Longis, 1551, exemplaire BM de Tours, Tours, Rés. 3962) dans le corpus Epistemon.

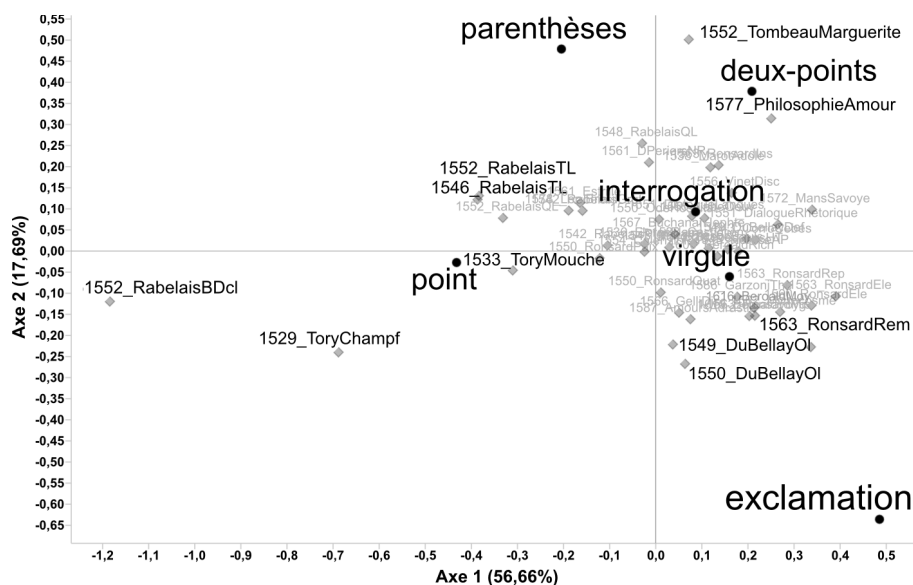


Figure 8. Plan factoriel des marques de ponctuation (à l'exception du tiret et du point-virgule) dans les textes du corpus Epistemon

Sur ce plan, le premier axe est formé par une opposition entre le point (contribution de 70 %) et la virgule (23 %). Les textes de Rabelais et de Tory « se rangent » du côté du point, en particulier la *Briefve declaration*, que nous avons déjà évoquée plus haut en raison de son taux de ponctuation exceptionnel. Dans le « camp » de la virgule, la situation est moins claire : visuellement, ce sont les textes de Ronsard qui se situent le plus à droite, mais en réalité ils contribuent peu à cet axe. Ce sont en effet les éditions de Béroalde de Verville qui contribuent le plus du côté de la virgule.

Le second axe oppose principalement le deux-points (53 %) et les parenthèses (30 %) d'un côté et la virgule de l'autre (10 %). Le point d'exclamation, très excentré sur le graphique, contribue en effet relativement peu à la construction de cet axe (< 5 %) et ne doit pas être pris en considération. Sur cet axe, les textes qui s'opposent le plus nettement sont la *Philosophie d'amour* de Léon L'Hébreu (du côté du deux-points) et le *Champ Fleury* de Tory (du côté de la virgule). L'*Olive* de Du Bellay (1550) est également assez bien représenté et se range du côté de la virgule²¹.

Le corpus Epistemon contient un certain nombre de rééditions, ce qui permet d'observer l'évolution (ou la stabilité) de la ponctuation dans des contextes identiques ou très proches.

Nous avons pu ainsi comparer les éditions du *Tiers livre* (Paris, Chrétien Wechel, 1546 et Paris, Michel Fezandat, 1552) et du *Quart livre* (Lyon, Pierre de Tours, 1548 et Paris, Michel Fezandat, 1552) de Rabelais, de l'*Olive* de Du Bellay (Paris, Arnoul L'Angelier, 1549 et Paris, Maurice Ménier, 1550) et de l'*Élégie* de Ronsard (Paris, Gabriel Buon, 1560 et Lyon, imprimeur inconnu, 1563).

Dans le cas du *Tiers livre*, le taux de ponctuation reste stable d'une édition à l'autre (près de 20,2 %), et aucune évolution notable dans l'usage de la ponctuation ne semble apparaître. Une recherche simple sur les transcriptions de ces éditions pourrait laisser croire en la disparition des 18 occurrences du point-virgule, mais il s'agit en réalité d'erreurs de transcription, dus, dans certains cas au moins, à la qualité insuffisante des fac-similés utilisés par les transcripateurs et sur lesquels des taches ou des trous du papier ont pu être mal interprétés.

En ce qui concerne le *Quart livre*, la première édition de 1548 contient seulement 11 chapitres, soit un cinquième seulement du texte de l'édition de 1552. On peut tout de même constater une légère baisse du taux de ponctuation général (qui passe de 19,78 % à 18,31 %) et la disparition du point d'exclamation (34 occurrences en 1548).

L'édition de 1550 de l'*Olive* de Du Bellay est nettement plus volumineuse que celle de 1549 (le

²¹Nous remercions Bénédicte Pincemin de nous avoir assisté dans l'interprétation de ce plan factoriel.

nombre de sonnets passe de 50 à 115 et le nombre de mots, de 13 000 à 21 000 environ). Le taux de ponctuation général baisse légèrement de 17,91 % à 16,87 %, mais on constate en même temps une croissance de la fréquence relative du point d'exclamation et du deux-points.

La nouvelle édition de l'*Élégie* de Ronsard se caractérise, enfin, par un taux de ponctuation stable (près de 14,1 %), par le maintien scrupuleux des points d'exclamation et d'interrogation et par une baisse très légère de la fréquence relative des autres marques.

Même si les données dont nous disposons sont insuffisantes pour tirer des conclusions de portée générale, il semblerait que la tendance à l'augmentation du taux de ponctuation constatée dans une réédition de l'*Image du monde* au début du XVI^e siècle s'inverse au milieu du siècle dans les éditions du corpus Epistemon.

Pour terminer notre parcours rapide des possibilités d'analyse quantitative de la ponctuation dans le corpus Epistemon, nous nous intéresserons à la façon dont les différentes marques se combinent avec les minuscules et les majuscules. Si au Moyen-Âge une même marque pouvait se combiner aussi bien avec les majuscules qu'avec les minuscules, une spécialisation de plus en plus nette s'opère dans les imprimés du XVI^e siècle, même s'il ne s'agit jamais d'un usage exclusif. Dans un premier temps, on peut simplement compter, pour chaque marque de ponctuation, les occurrences des majuscules et des minuscules qui suivent. Cette méthode fait ressortir avant tout une opposition entre les textes en prose et en vers, en raison d'un grand nombre de virgules suivies d'une majuscule en début vers, phénomène qu'on ne trouve naturellement pas en prose. Une autre opposition se profile entre les textes où le point est fréquemment suivi d'une minuscule et le reste du corpus. Sur cet axe, la *Brève déclaration* (avec son taux de ponctuation extraordinaire), mais aussi le *Champ fleury* et les deux éditions du *Tiers livre* de Rabelais (où le point est effectivement souvent employé devant des minuscules) se démarquent nettement du reste du corpus.

Conclusion

Toutes les observations et les hypothèses présentées dans cet article demandent, bien entendu, à être approfondies et vérifiées à la fois par une analyse plus précise des différents textes (en tenant compte notamment des différents types de frontières ponctuelles) et par l'élargissement et l'amélioration de l'équilibre du corpus d'étude. Cela concerne aussi bien la période médiévale que le XVI^e siècle.

Le progrès de la philologie numérique et la montée en puissance des outils d'analyse textométrique permettent d'espérer raisonnablement que dans quelques décennies (sinon dans quelques années) l'histoire de la ponctuation française n'aura plus de secrets à livrer, dans ses grandes lignes du moins.

Références bibliographiques

- Baddeley Susan, 2001, « La ponctuation de manuscrits français du IX^e au XII^e siècle », *Liaisons HÉSO/AIROÉ*, n° 32-33, p. 139-149.
- Baddeley Susan, 2011, « Sources pour l'étude de la ponctuation française du XVI^e siècle », dans N. Dauvois et J. Dürrenmatt, J. (éds), *La Ponctuation à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, p. 191-220.
- Barbance Céline, 1995, « La ponctuation médiévale : quelques remarques sur cinq manuscrits du début du XVe siècle », *Romania*, vol. 113, n° 455-456, p. 505-525.
- Beltran Évencio, 1985, « Un traité inconnu de Guillaume Fichet sur la ponctuation », *Scriptorium*, vol. 39, n° 2, p. 284-291.
- Buridant Claude, 1980, « Le strument *et* et ses rapports avec la ponctuation dans quelques textes médiévaux », *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, Villeneuve-d'Asq, Presses

Universitaires de Lille, p. 13-53.

- Careri Maria, Fery-Hue Françoise, Gasparri Françoise, Hasenohr Geneviève, Labory Gillette, Lefèvre Sylvie, Leurquin Anne-Françoise et Ruby Christine, 2001, *Album de manuscrits français du XIII^e siècle. Mise en page et mise en texte*, Rome, Viella, 2001.
- Catach Nina, 1968, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance : auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie*, Genève, Droz.
- Cibois Philippe, 1983, *L'analyse factorielle*, Paris, Presses universitaires de France.
- Combettes Bernard, 2000. « La ponctuation et l'énoncé complexe au XVI^e siècle (l'usage des deux points chez Jean de Léry) », *La Licorne*, 52, p. 63-79.
- Dauvois Nathalie et Dürrenmatt Jacques (éds), 2011, *La Ponctuation à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier. [Accessible en ligne <http://www.classiques-garnier.com>].
- Desbordes Françoise, 1990, *Idées romaines sur l'écriture*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille.
- Demonet Marie-Luce, 2000, « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », *La Licorne*, 52, p. 37-62.
- Demonet Marie-Luce, 2011, « Ponctuation spontanée et ponctuation civile », dans N. Dauvois et J. Dürrenmatt (éds), *La Ponctuation à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, p. 129-148.
- Hubert Marcel, 1970, « Corpus stigmatologicum minus », *Bulletin du Cange, Archivum latinitatis Medii Ævi*, 37, p. 5-171.
- Hubert Marcel, 1972, « Le vocabulaire de la "ponctuation" aux temps médiévaux : Un cas d'incertitude lexicale », *Bulletin du Cange, Archivum latinitatis Medii Ævi*, 38, p. 57-167.
- Geymonat Mario, 2008, « Grafia e interpunzione nell'antichità greca e latina, nella cultura bizantina e nella latinità médiévale », dans B. Mortara Garavelli (éd.), *Storia della punteggiatura in Europa*, Roma, Laterza, p. 25-62.
- Keil Heinrich, 1864, *Grammatici latini. IV. Probi Donati Servii qui feruntur de arte grammatica libri*, Leipzig, Tobner. [Accessible en ligne sur <http://www.archive.org/details/grammaticilatini04keil>].
- Lallot Jean, 1998, *La grammaire de Denys le Thrace*, Paris, CNRS Éditions, 2^e éd. rev. et augm.
- Lavrentiev Alexei, 2007, « Connecteurs et ponctuation comme outils de structuration du texte à travers les manuscrits et incunables français en prose du XIII^e au début du XVI^e siècle », dans A. Vanderheyden et al. (éds), *Texte et discours en Moyen français, Actes du XI^e Colloque international sur le moyen français*, Turnhout, Brepols, Coll. Texte, codex & contexte, p. 149-162.
- Lavrentiev Alexei, 2009, *Tendances de la ponctuation dans les manuscrits et incunables français en prose, du XIII^e au XV^e siècle*, Thèse de doctorat en sciences du langage, Lyon, ENS-LSH, 2 vol. [En ligne : <tel-00494914>].
- Lavrentiev Alexei, 2011, « Les changements dans les pratiques de la ponctuation liés au développement de l'imprimerie à la fin du 15^e siècle et au début du 16^e siècle », dans N. Dauvois, et J. Dürrenmatt (éds), *La Ponctuation à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, p. 31-56.
- Leeuw van Weenen, Andrea de, 2000, *A grammar of Möðruvallabók*, Leiden, Universiteit Leiden.
- Lemercier Claire et Zalc Claire, 2008, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La

Découverte.

- Li Huei-Chen, 2007, *Découpage et structuration du texte : Lettrines, Majuscules, Blancs et autres signes de ponctuation dans les versions manuscrites et imprimée du Roman de Perceforest : Étude comparative*, Thèse de doctorat en sciences du langage, Université Strasbourg II - Marc Bloch, 2007. <<http://scd-theses.u-strasbg.fr/555/>>.
- Llamas Pombo Elena, 1996, « Écriture et oralité : ponctuation, interprétation et lecture des manuscrits français de textes en vers (XIII^e-XV^e s.) », in : Emilia Aloinsi *et al.* (éds.). *La linguistique française : grammaire, histoire et épistémologie*, Seville : Grupo Analuz de pragmática, p. 133-144.
- Llamas Pombo Elena, 2001, « La ponctuation du vers dans un manuscrit du XIV^e siècle », *Liaisons HÉSO/AIROÉ*, 32-33, p. 151-171.
- Llamas Pombo Elena, 2007, « Réflexions méthodologiques pour l'étude de la ponctuation médiévale », in : A. Lavrentiev (éd.). *Systèmes graphiques de manuscrits médiévaux et incunables français : ponctuation, segmentation, graphies*, Chambéry, Université de Savoie, p. 11-48.
- Llamas Pombo Elena, 2008, « Ponctuer, éditer, lire. État des études sur la ponctuation dans le livre manuscrit », *Syntagma. Revista del Instituto de Historia del libro y de la lectura*, 2, p. 129-171.
- Llamas Pombo Elena, 2010, « Marques graphiques du discours rapporté. Manuscrits du *Roman de la Rose*, XV^e siècle », B. Combettes, C. Guillot, E. Oppermann-Marsaux, S. Prévost et A. Rodriguez Somolinos (éds), *Le changement en français : Études de linguistique diachronique*, Bern, Peter Lang, p. 249-269.
- Marchello-Nizia Christiane, 1978, « Ponctuation et "unités de lecture" dans les manuscrits médiévaux ou : je ponctue, tu lis, il théorise », *Langue française*, 40, p. 32-44.
- Marchello-Nizia Christiane, 2007, « Le *comma* dans un manuscrit en prose du 13^e siècle : grammaticalisation d'un marqueur de corrélation, ou marquage d'intonation ? », dans O. Bertrand *et al.* (éds), *Discours, diachronie, stylistique du français. Études en hommage à Bernard Combettes*, Berne, Peter Lang, p. 293-305.
- Mazziotta Nicolas, 2009, *Ponctuation et syntaxe dans la langue française médiévale : Étude d'un corpus de chartes originales écrites à Liège entre 1236 et 1291*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Naïs Hélène, 1979, « La ponctuation dans le manuscrit B de Villehardouin », dans *La ponctuation. Recherches historiques et actuelles. Fascicule 2. Actes de la Table ronde internationale C.N.R.S. de mai 1978*, Paris – Besançon, C.N.R.S. – Groupement de recherches sur les textes modernes, p. 45-55.
- Parkes Malcolm Beckwith, 1992, *Pause and effect: an introduction to the history of punctuation in the West*, Aldershot, Scolar Press.
- Pignatelli Ciniza, 2007, « Présence et fréquence de la ponctuation dans les manuscrits en vers du XIII^e siècle : les huit manuscrits du Chevalier de la Charrette au banc d'essai », dans A. Lavrentiev (éd.), *Systèmes graphiques de manuscrits médiévaux et incunables français : ponctuation, segmentation, graphies*, Chambéry, Université de Savoie, p. 85-105.
- Rafti Patrizia, 1988, « L'interpunzione nel libro manoscritto : mezzo secolo di studi », *Scrittura et civiltà*, vol. 12, p. 239-298.

Sources primaires

Bosquet Jean, 1586, *Elemens, ou Institutions de la langue Francoise*, Mons, Charles Michel.

Dolet Estienne, 1540, *De la punctuation de la langue françoise*, Lyon, Estienne Dolet.

Lefèvre d'Étaples Jaques, 1529, *Grammatographia*, Paris, Simon de Colines.

Meigret, Louis, 1550, *Le tretté de la grammere françoëze*, Paris, Chrétien Wechel.

De la Ramée Pierre, 1572, *Grammaire*, Paris, André Wechel.

Tory Geofroy, 1529, *Champ Fleury*, Paris, G. de Gourmont et G. Tory.